

L'INTÉRIEUR.

Dossier concernant l'acquisition
d'un groupe en marbre (La leçon de danse)
réalisé par l'encl. M^r Ch. Geerts.

Ministère royal de l'Intérieur
Division.

No 541.

781428

NUMÉRO D'ORDRE.	DATE DE LA PIÈCE.	ANALYSE.

MINISTÈRE

DE

L'INTÉRIEUR.

Bruxelles, le

18 Mars

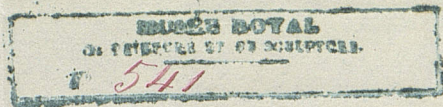
1856.

5^e DIVISION.

N^o

1910

6620.



541

Messieurs,

N. B. Rappeler dans la réponse la date
et le numéro de la dépêche, ainsi que
l'indication de la division.

ANNEXE

SOMMAIRE.

Madame Ch. Geerts, de Pourain, désire vendre
au Gouvernement quelques uns des ouvrages de son
marri, et notamment un groupe en marbre représentant
la Leçon de Danse. Mais elle en demande frs. 20,000.,
ce qui est un prix fort élevé en égard aux limites du budget.

Cependant, je désire, Messieurs, que deux ou trois
d'entre vous veuillent bien se rendre à Pourain dans les
ateliers de feu M^r Geerts, à l'effet d'y examiner avec
soin les ouvrages laissés par cet artiste, et de m'adresser
ensuite un rapport sur le nombre et le mérite de ceux
qui paraîtraient les plus dignes d'être acquis par l'État.

Il serait impossible de déterminer d'avance la
somme dont on pourrait disposer: le Gouvernement

À la Commission administrative du Musée Royal
de peinture et de sculpture

se réserve d'examiner, d'après les propositions que vous
lui ferez, s'il y a lieu d'imputer, le cas échéant, le
prix des acquisitions à faire, sur le crédit ordinaire, ou
de solliciter un crédit extraordinaire de la Législature.

Le Ministre de l'Intérieur,

P. de Duche

141

Brunelle, le 24 Mars 1856

à M. le Ministre de l'Intérieur

Conformément aux intentions
exprimées dans votre lettre
du 18 Mars 1856, N° 1910, M. le Ministre,
66201, de M. de la Force de la Force
S. sont rendus dans les
ateliers de feu M. Gault
à Lannuau et après un long
et sérieux examen des
ouvrages exposés, ils
ont été généralement
d'avis qu'il convenait
de désigner les modèles
des hauts bas-reliefs
représentant : la Vie de
St Joseph, comme l'œuvre
la plus remarquable de
ce Sculpteur, et digne
à tous égards de figurer
dans le Salon de l'Etat.

Nous devons également
vous faire connaître que
celui qui en bannières
~~devrait~~ être coulé en
bronze pour la porte
principale de l'Eglise de
St Joseph au Quartier
Niépols nous ignorons
les motifs qui ont empêché
l'exécution de ce beau
travail, mais nous pensons
que cette considération
~~devrait~~ engager également
le Gouvernement à commander
en modèles. L'ami après
~~l'on s'efforce de le faire~~
~~circuler dans le public~~
- ~~pour~~ donner suite au
projet conçu par M.
Gustave lorsque la cir-
-constance le permettait.

Nous vous prions Mlle.

Le Président.

Le Secrétaire. J. J. J. J.
M.



Bruxelles, le 28 Mars 1856.

M^{me} Pierre Ch. Geerts
à Louvain.

M^{me}

*(M^{lle}. Mary & Sonnier)

J'ai l'honneur de vous
informer qu'il a été demandé à M^{le}
le Ministre de l'Intérieur, d'envoyer
de son Cabinet de l'œuvre royale
se rendant à Louvain, vers la
fin de mai prochain, afin
d'examiner les ouvrages de
Sculpture d'histoire par M^{le}
Geerts et de faire un rapport
sur ceux qui paraîtraient les plus
dignes d'être acquises par l'Etat.

J'aurai soin, d'en faire
vous priez ultérieurement
de la date précise de l'arrivée
de ces M^{les} et je vous prie
d'accepter, d'agréer l'assurance
de ma haute distinction.
Le Secrétaire.

Stas

65

Hart. Collection de 5 Médailles.

66

Jouvenel. Collection de 25 Médailles représentant les hommes
illustres de la Belgique

67

68.

y

y

y

y

Paris le 1^{er} Avril 1806



Monsieur

En réponse à votre honneur
j'aurai l'honneur d'attendre es mess
que M^{rs} le Ministre a désigné pour
examiner la collection des manuscrits
par feu mon épouse.

Je vous suis bien reconnaissant Monsieur
de la bonté que vous aurez de me prévenir
du jour de leur arrivée, et vous prie d'agréer
l'assurance de ma parfaite considération.

J^{re} Ch. Gilet

Monsieur Simon Secrétaire du Musée Royal

Bureau le 5 Avril 1856



Monsieur le Comte

Je prends la respectueuse
liberté de rappeler à votre souvenir
l'espoir que vous avez bien voulu me
donner d'obtenir l'autorisation de
placer contre une colonne dans l'église
St Pierre à Courmoulin la statue de M.
Charles que mon cher époux avait
destinée à sa sépulture.

Je désire accomplir cette pieuse
intention et de perpétuer par ce petit
monument la mémoire de l'artiste éminent
vous fera pardonner j'espère Monsieur
le Comte la liberté que je prends de
venir solliciter votre appui pour obtenir
S. V. P.

une décision favorable à et égaré
le plus possible pour pouvoir s'en aller
à l'anniversaire de sa mort qui devient
très rapproché

Si cette décision ou toute autre cir-
constance ne l'emporterait pas, j'en serais
bien heureux de pouvoir vous
montrer la collection des modèles de la
par mon épouse laquelle vous ferez
probablement à mon grand regret dispo-

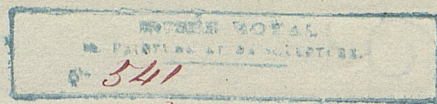
Veuillez agréer Monsieur le Comte
l'assurance de ma haute et parfaite
considération

Votre très humble serviteur
J. B. de la Roche

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 23 Avril 1856.

1^{re} DIVISION. 2^e Section
N^o 1910
6620



N. B. Rappeler dans la réponse la date
et le numéro de la dépêche, ainsi que
l'indication de la division.

ANNEXE

SOMMAIRE.

Messieurs,

J'ai l'honneur de rappeler à
votre attention ma lettre du 18
mars Dⁿ, concernant les œuvres de
Sculpture de M^r. Ch^r. Leerts, qui
pourraient convenir au Musée.

Je vous prie de m'adresser à ce
sujet, le plus tôt possible, le rapport
demandé.

Agreez, Messieurs, l'assurance de
ma considération distinguée.

Pour le Ministre de l'Intérieur,
Le Secrétaire-général,
E. Jumeau

À la Commission Administrative
du Musée Royal de peinture
et de sculpture.

Mon cher Vanez,

Cette réflexion faite je désire
éviter la course de Louvain, course,
je l'avoue un semble parfaite-
ment inutile, elle ne servirait
selon moi qu'à faire faire des
frais au Gouvernement et à
donner à la collection de plâtres
de M.^r Gerts une importance
qu'elle ne peut avoir. Vous
ne pouvez, en réalité, songer
qu'à acheter les modèles des
bas-reliefs dont nous avons

Causé ce matin avec M^{re} Luyt,
ou le groupe en marbre représen-
tant les Deux femmes Danseuses,
mais comme ce dernier ouvrage
devrait être payé 20.000 francs,
nous ne pouvons certes y songer
et quand au bas-relief proposé
paris pour la porte de
St. Eglise St. Joseph nous
pouvons, ce me semble, en
proposer l'acquisition au
Gouvernement sans retourner
à Sarvain et par là même
augmenter les frais.

J'aime à croire, Mon
cher Xavez, que vous partagerez
mon opinion et je vous prie
de croire à mon bien sincère
amitié.
St. A. de Beauharnais
en photo. le 3 Mai. 54.

MINISTÈRE

DE

L'INTÉRIEUR.

Bruxelles, le

1856.

DIVISION. 2^e *For*

N^o

1910

6620

MUSEE ROYAL

DE PEINTURE ET DE SCULPTURE.

541

N. B. Rappeler dans la réponse la date
et le numéro de la dépêche, ainsi que
l'indication de la division.

ANNEXE

SOMMAIRE.

Messieurs

Comme suite à votre rapport du 24
mai dernier, N^o 541, j'ai l'honneur
de vous autoriser à traiter avec
Madame Geerts, pour l'acquisition
des modèles de bas-reliefs représentant
la vie de St. Joseph.

Je vous prie de me faire connaître
le prix qui aura été convenu; toutefois,
il doit être entendu que le Gouvernement
se réserve la faculté de ne conclure
l'achat que l'année prochaine.

Agreez, Messieurs, l'assurance de
ma considération Distinguée

Le Ministre de l'Intérieur,

P. De Dickel

A la Commission
Administrative du Musée Royal
de Peinture et de Sculpture



Bruxelles, le 16 Jan. 1856.

M^{me} Geerts

à Louvain.

Permettant d'abord à notre
proposition, M^{le} le Ministre
de l'Intérieur a bien voulu
nous autoriser à entrer en
négociation avec vous pour
l'achat du modèle des huit
bas-reliefs représentant la
vie de St. Joseph, que nous
considérons comme l'œuvre
la plus remarquable de feu
M^l Ch. Geerts. Nous
venons, en conséquence,
vous prier, Madame de
vouloir bien nous faire
connaître les conditions
auxquelles vous seriez
disposée à céder les bas-
reliefs.

Permett. agr.
Le Président.

F. F. Vanden

Louvain le 10 juillet 1836

Monsieur



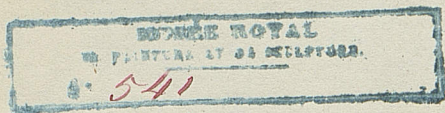
J'ai l'honneur de vous adresser
de votre honneur en date du 16 juin, lettre
par laquelle vous m'annoncez que vous avez
choisi parmi les œuvres de mon mari le portrait
de l'église St Joseph

Je suis au regret Monsieur de ne pouvoir
accepter le choix fait par votre commission
les bas reliefs de cette porte ayant été acquis
par la Société civile, c'est le seul objet délaissé
par son mari pour dont il n'est interdit
de pouvoir disposer

Agreez Monsieur l'assurance de ma
perfecte considération

V^{re} Ch. Clerc

A Monsieur Henry President du Musée
Royal de Peinture et Sculpture. Bruxelles

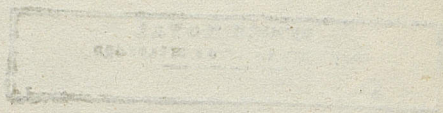


Bonnell, le 21 Août 1866.

M. le Ministre de l'Instruction

A la réception de votre
lettre du 7 Juin dⁿ de Dom,
N^o Sect^{or}, N^o 1910, en un nombre
somme m^{me} manifestement m^{me}
rapport avec elle - Geestel,
au sujet du bar. relief q^u'il
s'agissait d'acquiescer pour
la plus s^u de l'Etat. Mais
cette Dame nous a fait
connaître depuis q^u'il s'agit
de regretter de ne pouvoir
recueillir la proposition
de la Commission, pour les
motifs que les bar. reliefs
représentent: la Vie de
St. Joseph, étant la propriété
de la Société Civile,
et par conséquent, il ne lui était pas
permis d'en disposer
A gr.

Mult. apr.



Le Président

Le Secrétaire

J. H.

J. H.

MINISTÈRE

de

L'INTÉRIEUR.

Bruxelles, le

24 Mars 1858.

1^{re} Division.

N^o 3648

6620

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la division.

ANNEXE

SOMMAIRE.

Messieurs,



Madame Geerts, de Louvain
offre de céder à l'Etat le groupe
original en plâtre, œuvre de son
fils Charles Geerts, dont il se trouvait
une réduction au Salon de 1857
(N^o 468 du catalogue). Mais
auparavant, je vous prie, Messieurs,
de me donner votre avis sur la
valeur de ce groupe. Madame
Geerts croit pouvoir l'évaluer à
6000 francs. M^{re} l'Inspecteur
général des Beaux-Arts, qui a
vu cette œuvre, il y a plusieurs
années, croit que ce prix pourrait
être réduit.

Agreez, Messieurs, l'assurance
de ma considération très-distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,
Le Secrétaire général,
E. de Smet

A Messieurs les Président & membres
de la Commission administrative
du Musée royal de peinture
et de sculpture, à Bruxelles.

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR.

Direction générale

des Beaux-Arts, des Lettres et des Sciences.

N^o 3648
6620

N. B. Rappeler dans la réponse la
date et le numéro de la dépêche,
ainsi que l'indication de la direction.

ANNEXE
SOMMAIRE.

Bruxelles, le

8 Avril 1859.



Messieurs,

Comme suite à votre lettre
du 19 Avril 1858, N^o 541, j'ai
l'honneur de vous informer que, par
arrêté royal du 3 Avril 1859, il
a été acquis au prix de \$4,000.- le
groupe en plâtre Les Danseuses,
par feu M^r Georges de Lorraine.

J'ai invité M^{me} Geerts à vous
faire remettre ce groupe.

Veuillez prendre sans retard, des
concordances avec elle, les dispositions
nécessaires pour que cette œuvre
fragile parvienne au Musée tout
à fait intacte.

Agnez, Messieurs, l'assurance
de ma considération distinguée.

Pour le Ministre de l'Intérieur,
Le Secrétaire général,
E. H. H.

A la Commission Administrative du Musée
Royal de Peinture et de Sculpture

5

Brun: le 19 Avril 1858

à Mr le Ministre D. l. Int.

Je vous envoie l'humaine
de vous en faire un rapport
à l'eff. du 24 Mars d. 5^e
Du 2^e Jan, n° 3648
6620, qui
le pour Demander pour les
modèle du groupe des
Danceurs, encafé par feu
Mr. Charles Geerts, nommé
semble très bien; en effet
il nous serait impossible,
Mr. Alon, de nous prouver
sur ce point, car il est
à remarquer que cet ouvrage
ayant été reproduit en
marbre, il devient difficile
d'en déterminer la valeur
d'une manière consciencieuse.

Je vous prie, Mr.
le Min.

Le Président

Le Secrétaire.

Mr.

F. J. V.

MUSEE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
N^o 541

Bruxelles, le 22 Mai 1859

à M^{re} le Ministre des Beaux-Arts

541.

En réponse à v^{re} L^{re} du
8 avril 59. Dir^g. gén^l. des
B. A., n^o 3648, nous
avons l'honneur de vous
informer que conformément
à vos instructions
M^{re} Geerts a fait exécuter
au cimetière le groupe en
plâtre : le Danseneur
exécuté par son M^{re} Geerts
de Louvain.

Cet ouvrage acquis
par le Gouvernement pour
la Collection de l'Etat
a été immédiatement placé
dans la Salle destinée
aux œuvres de Sculpture.

Veuill. agr.

Le Président.
Le Secrétaire. J. J. Charley
J. B.

Administration
Communale
de
Souvain
Objet
Musée
N° 34691.

Souvain, le 30 Octobre 1879



Monsieur le Ministre,

Un artiste Statuaire de mérite, né à Anvers, est mort à Souvain, en 1878. Je veux parler de M. Charles Geerts qui fut l'un des principaux professeurs de notre Académie des Beaux-arts, et qui créa, dans notre ville, une école de sculpture artistique & industrielle à la fois, dont les nombreux élèves recueillaient encore actuellement les fruits rémunérateurs.

La Cathédrale d'Anvers possède de Geerts des stalles que tout le monde connaît et admire; de nombreuses Eglises de l'Etranger et du pays sont ornées d'œuvres d'art diverses dues au même ciseau; et qui le croirait? Notre Musée national n'a de Geerts qu'une seule production: elle est en plâtre!

Au moment où il est sérieusement question de compléter les collections nationales de Sculpture moderne, je me permets,

Monsieur

A Monsieur le Ministre de l'Intérieur.

Monsieur le Ministre, d'appeler votre attention sur l'un des meilleurs groupes de notre artiste, groupe que sa veuve, actuellement retirée près de sa fille, à Etiehl, a conservé religieusement chez elle, et dont elle n'a pas voulu jusqu'ici se séparer, malgré de nombreuses sollicitations.

Elle consentirait aujourd'hui, dans l'intérêt exclusif de la gloire artistique de celui qu'elle a perdu, à l'abandonner au Gouvernement, moyennant quelques milliers de francs, représentant à peine, les frais d'exécution matérielle.

Je suis d'autant plus heureux d'avoir reçu cette confiance, qu'elle me fait entrevoir la possibilité pour Louvain de s'enrichir d'une œuvre de notre grand concitoyen. Le groupe en marbre dont il est question, est la reproduction de celui en plâtre que l'Etat possède déjà.

Le Gouvernement devenant propriétaire du premier, rien ne s'opposerait, me semble-t-il, à ce que notre ville, où l'artiste a passé la plus importante période de sa vie, fût gratifiée du plâtre qui, à Bruxelles, ferait double emploi.

Permettez,

Permettez-moi, Monsieur le Ministre, d'espérer que vous voudrez bien accueillir la combinaison que j'ai l'honneur de vous présenter, et si vous prie d'agréer la nouvelle assurance de mon respectueux dévouement.

Le Bourgmestre,

(Signé) L. Vandenberg

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.

ADMINISTRATION
des
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

Bruxelles, le 14 Novembre 1878.



N°
.....

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

Messieurs,

Je crois devoir vous communiquer la lettre
ci-jointe de M^r le Bourgmestre de Vervain en vous
priant de me donner votre avis sur la proposi-
-tion dont il s'y agit. Dans le cas où vous seriez
d'opinion que le groupe de feu M^r Geerts pût
être acquis par l'Etat, je vous prierais de vou-
-loir bien indiquer le prix auquel vous croyez
qu'il pourrait être acheté.

Le Ministre de l'Intérieur,

G. Rolin-Jacquemyns

À la Commission Directrice des musées royaux.

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.

ADMINISTRATION
des
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o 18841

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 17 Décembre 1879

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 541

Messieurs,

Je crois devoir vous informer que le groupe
de feu M^r Leys, Statuaire, dont j'ai
si entretenue par ma lettre du 14 Novembre
sera prochainement placé chez M^r
Rulens, conservateur de la bibliothèque
royale et beau frère de l'estimable
artiste. Votre Commission pourra
y prendre inspection de cette œuvre
d'art sur l'acquisition de laquelle
je la prie de me donner son avis
dans le plus bref délai.

Le Ministre de l'Intérieur,

G. Rolin-Jacquemyns

À la Commission directrice des musées royaux de
Peinture et de Sculpture.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 541

541

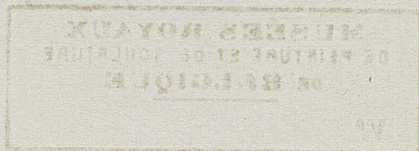
et dont le modèle se
trouve déjà au Musée
de Sculpture des Etats

Brux. 24 Février 1880

à Mr. le Ministre des
Aff. Intérieures

Repondant à votre
dépêche du 14 Nov &
17 Décembre, Aff. des
Beaux-Arts, N^o 18841,
nous avons l'honneur de
vous informer que les
groupes de feu Mr. Ch.
Geerts, intitulés: Les
Deux Danses, # n^o 1
nous semble par affir-
mation suffisante de mérite
pour justifier la dépense
qu'occasionnerait l'achat
d'une reproduction en
marbre de cet ouvrage.

Nous estimons en-
core ignorer qu'il
n'y a pas lieu d'~~acquiescer~~
de donner suite à la



proposition soumise
par M^r le Bourgmestre
de la ville de Louvain
à vous prouver, M^{lle} M^{lle}
d'agr. l'off. de notre
H^{on} C^{on}

Le Président

Le Secrétaire.

PA

[Signature]

L'original du
Catalogue a été envoyé
le 01/07/2009 à la
Bibliothèque de DRBAS
DUR

Ms 541

CATALOGUE
DES MODÈLES
COMPOSANT LA GALERIE

DÉLAISSÉE

PAR CH. GEERTS,
Statuaire, à Louvain (*Belgique*).



LOUVAIN,
TYP. DE VANLINTHOUT ET C^{ie}. — 1886.